

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2017**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 11 septembre 2017 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères June Smith, Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Raynald Banville, Normand Provost et Simon Brochu formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre pelletier

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION #17-09-154**  
**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. le Conseiller Normand Provost et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

**RÉSOLUTION #17-09-155**  
**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
  - 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
  - 3. Approbation du procès-verbal de :**
    - 3.1** La séance régulière tenue le 7 aout 2017;
  - 4. Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
    - 4.1** Conseil d'arrondissement MacNider;
    - 4.2** Comité local de développement;
    - 4.3** Comité des Loisirs;
    - 4.4** Comité de la bibliothèque;
    - 4.5** Comité d'embellissement.
  - 5. Trésorerie**
    - 5.1** Comptes fournisseurs;
    - 5.2** Financement temporaire concernant le projet d'aqueduc sur le chemin de la Station;
  - 6. Administration**
    - 6.1** Adjudication du contrat de rénovation de l'hôtel de ville;
    - 6.2** Accepter l'offre de service de Groupe architecture MB Inc. pour leur service durant les travaux de rénovation de l'hôtel de Ville;
    - 6.3** Autoriser le maire à signer le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une subvention dans le cadre du volet 1 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées;
    - 6.4** Avis de motion pour adopter le règlement #17-117 afin de modifier le règlement #16-98 concernant les nuisances publiques et présentation du projet de règlement #17-117 modifiant le règlement #16-98 concernant les nuisances publiques;
    - 6.5** Reporter l'assemblée du conseil de novembre 2017 prévue le 6 novembre 19h30 au 13 novembre 19h30;
  - 7. Travaux publics**
  - 8. Urbanisme**
    - 8.1** Demande de dérogation mineure au 407, rue Beach;
  - 9. Service incendie et sécurité civile**
    - 9.1** Approuver l'entente de travail entre les pompiers volontaires - premiers répondants et la Ville de Métis-sur-Mer;
    - 9.2** Accepter la soumission pour acquérir un camion au service incendie;
  - 10. Loisirs et cultures**
    - 10.1** Adhésion au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS);
  - 11. Périodes de questions**
- Levée de la séance**

**3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE:**

- 3.1 La séance régulière tenue le 7 aout 2017.**

**RÉSOLUTION #17-09-156**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 11 AOUT 2017**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 7 aout 2017 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le maire est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que déposé.

**4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.**

**4.1 Conseil d'arrondissement MacNider**

Mme June Smith présidente du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 8 aout 2017, soit :

- Révision budgétaire de l'OMH de Métis-sur-Mer;
- Demande de M. D. Pearce – achat d'un terrain (12 pieds de large) voisin de la caserne;
- Offre de services de la firme GHD pour le contrôle qualitatif en chantier (Chemin de la Station);
- Nommer nouveaux membres sur le CCU;
- Élections municipales 2017;

La date de la prochaine réunion est le lundi 2 octobre 2017 à 18h30 au bureau municipal, 138, Principale.

**4.2 Comité de développement**

*Rien de nouveau*

**4.3 Comité des Loisirs**

Le comité des loisirs, demandeur de la subvention, tient à remercier la municipalité de payer la moitié des travaux de réfection de la bande de la patinoire. L'autre moitié est financée par le gouvernement fédéral.

**4.4 Comité de la bibliothèque**

- Le Club de lecture TD, d'été pour les jeunes a attiré 44 jeunes dont 35 nouvelles inscriptions. Le Club a été jumelé à celui de la Ville de Cochrane, ville bilingue dans le nord de l'Ontario et habitat naturel de l'ours polaire.
- 250 livres en français ont été achetés grâce aux fonds amassés lors de la vente de garage dont une majorité de livres pour les jeunes.
- Cet automne, une exposition sur la chasse sera installée.
- Depuis le début de l'été, 400 livres en expo-thématique ont circulés dans notre bibliothèque par l'entremise de Réseau-Biblio.
- Avec Réseau-Biblio il y aura des achats de livres numériques en anglais, Une première car les livres numériques accessibles sont jusqu'à maintenant seulement en français.
- À surveiller, la présence d'auteurs à notre bibliothèque dans le cadre du Salon du Livre de Rimouski.

**4.5 Comité d'embellissement**

La plaque hommage aux familles locales est installée à l'entrée du droit de passage vers la plage près du 197, Principale. Aussi, un projet de réaménagement de l'entrée est du chemin Leggatt est en préparation.

**5. TRÉSORERIE**

**5.1 Comptes fournisseurs.**

**RÉSOLUTION #17-09-157**

**COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés d'aout 2017 pour un montant de 43 240.51 \$, adopte la liste des comptes à payer d'aout 2017 pour un montant de 40 526.88 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes au montant total de 40 526.88 \$.

## **5.2 Financement temporaire concernant le projet d'aqueduc sur le chemin de la Station.**

### **RÉSOLUTION #17-09-158**

#### **FINANCEMENT TEMPORAIRE CONCERNANT LE PROJET D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN DE LA STATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à des travaux de réfection d'aqueduc sur le chemin de la Station;

**CONSIDÉRANT QUE** la part du gouvernement fédéral de l'aide financière provenant du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) sera versée dans les prochains mois et que l'autre part sera acquittée par un financement permanent en janvier 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité aura besoin de liquidités pour faire face à ses obligations envers les fournisseurs de services et d'exécution des travaux avant la réception de la subvention et du financement permanent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer demande un financement temporaire à la Caisse Desjardins de Mont-Joli – Est de La Mitis pour un montant de 800 000 \$ et autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la convention de crédit et tout autre document nécessaire pour obtenir le financement temporaire.

## **6. ADMINISTRATION**

### **6.1 Adjudication du contrat de rénovation de l'hôtel de ville.**

#### **RÉSOLUTION #17-09-159**

##### **ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a déposé un appel d'offres public sur le site internet SEAO le 17 juillet 2017 pour la rénovation de l'hôtel de ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçue 3 soumissions conformes dont l'ouverture a eu lieu le 6 septembre 2017 à 11h00;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire conforme est Construction Gides April Inc. avec un montant de 49 815.29 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** Groupe Architecte MB Inc. après vérification des soumissions recommande à la Ville de donner le contrat à Construction Gides April Inc.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer donne le contrat de rénovation de l'hôtel de ville à Construction Gides April Inc. de Mont-Joli pour un montant de 49 815.29 \$ plus taxes. Ce montant sera financé à même l'excédent accumulé.

### **6.2 Accepter l'offre de service de Groupe architecture MB Inc. pour leur service durant les travaux de rénovation de l'hôtel de Ville.**

#### **RÉSOLUTION #17-09-160**

##### **ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE GROUPE ARCHITECTURE MB INC. POUR LEUR SERVICE DURANT LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer donne un mandat de surveillance des travaux à la firme Groupe architecture MB Inc. de Rimouski relatif aux travaux de rénovations de l'hôtel de ville selon les modalités de la soumission pour un montant de 3 500 \$ plus taxes.

### **6.3 Autoriser le maire à signer le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une subvention dans le cadre du volet 1 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.**

#### **RÉSOLUTION #17-09-161**

##### **AUTORISER LE MAIRE À SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE ÉTABLISSANT LES MODALITÉS RELATIVES À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

Il est proposé par M. la Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise M. Jean-Pierre Pelletier, maire à signer le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Fonds

pour l'eau potable et le traitement des eaux usées entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Métis-sur-Mer.

**6.4 Avis de motion pour adopter le règlement #17-117 afin de modifier le règlement #16-98 concernant les nuisances publiques et présentation du projet de règlement #17-117 modifiant le règlement #16-98 concernant les nuisances publiques.**

**RÉSOLUTION #17-09-162**

**AVIS DE MOTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT #17-117 AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT #16-98 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #17-117 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #16-98 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES**

Avis de motion est donné par Mme la Conseillère June Smith pour adopter le règlement #17-117 afin de modifier le règlement #16-98 concernant les nuisances publiques et présentation du projet de règlement #17-117 modifiant le règlement #16-98 concernant les nuisances publiques.

**6.5 Reporter l'assemblée du conseil de novembre 2017 prévue le 6 novembre 19h30 au 13 novembre 19h30.**

**RÉSOLUTION #17-09-163**

**REPORTER L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE NOVEMBRE 2017 PRÉVUE LE 6 NOVEMBRE 19H30 AU 13 NOVEMBRE 19H30**

**CONSIDÉRANT QUE** les élections municipales auront lieu le 5 novembre 2017;

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer reporte l'assemblée du conseil prévue le 6 novembre 2017 au 13 novembre 2017 à la même heure.

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

*Rien*

## **8. URBANISME**

**8.1 Demande de dérogation mineure au 407, rue Beach.**

**RÉSOLUTION #17-09-164**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 407, RUE BEACH**

Permettre la construction d'un gazebo en cour avant contrairement à la réglementation qui prévoit l'implantation d'un gazebo en cour latérale ou arrière seulement.

Permettre la construction d'un gazebo de 30 m<sup>2</sup> dans une zone villégiature (VLG), contrairement à la réglementation qui prévoit une superficie maximum de 15 m<sup>2</sup> pour un gazebo situé dans une zone villégiature (VLG).

Permettre l'implantation d'une bonbonne de combustible utilisée à des fins résidentielles en cour avant contrairement à la réglementation qui prévoit l'implantation d'une bonbonne de combustible utilisée à des fins résidentielles en cour arrière seulement.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application du règlement cause un préjudice sérieux au requérant;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation est jugée mineure;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande porte sur une disposition du *Règlement de zonage* pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.

### **POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations du CCU et par conséquent accorde la demande de dérogation mineure telle que demandée et spécifiée dans l'avis public.

## **9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **9.1 Approuver l'entente de travail entre les pompiers volontaires - premiers répondants et la Ville de Métis-sur-Mer.**

#### **RÉSOLUTION #17-09-65**

#### **APPROUVER L'ENTENTE DE TRAVAIL ENTRE LES POMPIERS VOLONTAIRES - PREMIERS RÉPONDANTS ET LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville ainsi que le service incendie de Métis-sur-Mer désirent avoir une entente de travail entre les pompiers volontaires, les premiers répondants et la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'**après quelques rencontres et discussions, les deux parties se sont entendus sur le contenu de l'entente;

#### **POUR CE MOTIF,**

Il est proposé par M. le Conseiller Normand Provost et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme M. Michel Desrosiers, représentant le service incendie et M. le maire, représentant la Ville à signer l'entente de travail entre les pompiers volontaires, les premiers répondants et la Ville de Métis-sur-Mer.

### **9.2 Accepter la soumission pour acquérir un camion au service incendie.**

#### **RÉSOLUTION #17-09-166**

#### **ACCEPTER LA SOUMISSION POUR ACQUÉRIR UN CAMION AU SERVICE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a déposé un appel d'offres pour faire l'acquisition d'un camion au service incendie de Métis-sur-Mer le 18 juillet 2017 afin de remplacer le cube d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une soumission venant d'Automobiles Bouchard & Fils Inc. de Rimouski pour un camion au montant de 37 486 \$ plus taxes ouverte à nos bureaux le 31 août 2017;

#### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Mme la Conseillère June Smith et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer acquiert ce véhicule selon les modalités de la soumission pour un montant de 37 486 \$ plus taxes. Ce montant sera financé à même l'excédent accumulé.

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

### **10.1 Adhésion au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS).**

#### **RÉSOLUTION #17-09-167**

#### **ADHÉSION AU PROJET D'AMÉLIORATION DES PARCS ET ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET SPORTIFS (PAPERS)**

**CONSIDÉRANT** l'opportunité du projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs, dont le mandataire régional est l'URLS du Bas-Saint-Laurent avec l'appui financier de Québec en forme, dont les fonds sont gérés par COSMOSS ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Métis-sur-Mer veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de l'activité physique à ses citoyens et citoyennes ;

**CONSIDÉRANT** que l'administration de la Ville de Métis-sur-Mer désire encourager l'utilisation des parcs et équipements récréatifs et sportifs afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental ;

**POUR CES MOTIFS,** il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer :

Informe le mandataire régional, l'URLS du Bas-Saint-Laurent, localisé au 38, rue Saint-Germain Est, bureau 304, à Rimouski, de sa décision de participer au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS).

Nomme le directeur général, responsable du programme, pour collaborer avec l'URLS du Bas-Saint-Laurent à la réalisation du projet.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19h50 et s'est terminée à 20h15.

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION #17-09-168**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Normand Provost propose que la présente séance soit levée à 20h15.

---

Jean-Pierre Pelletier, Maire

---

Stéphane Marcheterre,  
Directeur Général et secrétaire-trésorier